



## **REGLEMENT DE LA COMPETITION**

### **"LE TOURNOI LIBRE"**

**Saison 2018/2019**

Article 1 – Organisation du concours

Article 2 – Conditions de participation

Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive

Article 4 – Prix

Article 5 – Résultats de la compétition et information des compétiteurs

Article 6 – Responsabilité et sécurité

Article 7 – Fraude

Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel

Article 9 – Cession des droits à l'image

Article 10 – Règlement

Article 11 – Modifications

Article 12 – Contestations

Article 13 – Droit applicable – Litiges

## **Article 1 – Organisation du concours**

Le Tournoi Libre est un jeu sportif produit et animé par la société :

Mellier Web

Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €

Siège social situé au 9 rue Sauternes 33185 Le Haillan

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro

N° SIRET 823 680 707 RCS Bordeaux

La société Mellier Web, producteur et promoteur du Tournoi Libre, organise du 08 Octobre 2018 au 31 août 2019 un jeu/concours sportif de tennis amateur intitulé Le Tournoi Libre. Le Tournoi Libre à dimension exceptionnelle est un concours mixte qui fait appel à l'expérience, la pratique, la capacité des joueurs de tennis à jouer en compétition, et qui s'adresse à une population pratiquant le tennis, licenciée de la Fédération Française de Tennis (FFT), désireuse de participer à des compétitions sportives, qui se déroulent sur tous les clubs homologués FFT.

Le Tournoi Libre arrivera à son terme le 31 Août 2019. Chaque mois, un ou plusieurs joueurs par série seront récompensés. Voir la dotation. La dotation peut varier selon les mois en fonction des partenaires.

Le concours est mixte, la série restera la même durant toute la durée du Tournoi Libre, soit jusqu'au 31 août 2019.

Les séries sont désignées ainsi :

4ème série: NC, 40, 30/5, 30/4, 30/3, 30/2, 30/1

3ème série: 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1

2ème série: 15, 5/6, 4/6, 3/6, 2/6, 1/6, 0, -2/6, -4/6, -15, -30, Promotion

Pour participer à la compétition, ils doivent s'inscrire sur le site internet <https://www.letournoilibre.fr> et répondre aux conditions de participation définies par le présent règlement.

## **Article 2 – Conditions de participation**

La participation à la compétition vaut adhésion aux conditions d'utilisation et au règlement sportif et acceptation de leurs conditions.

### **2.1 – Conditions requises**

Pour participer à la compétition sportive Le Tournoi Libre, il faut :

- être une personne de plus de 14 ans (révolus au 31/12/2018)
- être licencié(e) de la FFT

- avoir obtenu la délivrance d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition pour la saison couverte par la compétition et pouvoir en justifier à tout moment

- s'être acquitté(e) du droit d'inscription à la compétition sur le site <https://www.letournoilibre.fr>

- ne pas s'être désinscrit(e)

La compétition est réservée aux joueurs amateurs de 2ème, 3ème, et 4ème série (classement pris en compte le jour de l'inscription).

## 2.2 – Modalités d'inscription et droit de rétractation

Modalités d'inscription :

Le droit d'inscription est destiné à couvrir la participation aux frais entraînés par la compétition sportive pour la gestion des participations à la compétition, la relation avec les partenaires, le suivi de l'évolution des qualifications, la promotion de la compétition et des compétiteurs qualifiés et finalistes. Son paiement est forfaitaire, définitif et irrévocable après expiration du délai légal de rétractation, et indépendant de la date d'inscription en cours de compétition. Aucun prorata temporis ne sera appliqué. Les compétiteurs supportent en outre, les frais inhérents à la pratique du tennis, droits d'accès aux terrains, frais d'inscription aux tournois des clubs, équipements et tous frais nécessaires à la pratique du tennis.

L'inscription se fait exclusivement sur le site <https://www.letournoilibre.fr/inscription.php> . Les mineur(e)s de plus de 15 ans révolus au 31/12/2018 sont autorisé(e)s à jouer avec une autorisation parentale. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de compétiteurs.

Chaque compétiteur doit indiquer son nom, prénom, numéro de licence, classement, adresse email et numéro de mobile.

Pour être inscrit à la compétition, le compétiteur devra acquitter son droit d'inscription forfaitaire d'un montant total de 20 euros.

Droit d'inscription et faculté de rétractation :

Conformément à la loi, le compétiteur dispose de la faculté de se rétracter et en conséquence de se désinscrire de la compétition dans le délai légal de 14 jours francs et récupérer son droit d'inscription.

Celui-ci restera irrévocablement acquis à l'organisateur de la compétition après expiration du délai légal de rétractation.

En conséquence, après l'expiration de ce délai, le droit d'inscription ne pourra pas être remboursé, quand bien même le joueur renoncerait à participer au Tournoi Libre, ce pour quelque raison que ce soit. La faculté de rétractation ne pourra plus être exercée si le compétiteur a participé à un ou plusieurs matches officiels ou s'il a participé à un tirage au sort.

## **Article 3 – Déroulement et modalités de compétition sportive**

Tous les joueurs/joueuses amateur de plus de quatorze ans qui ont une licence à la Fédération Française de Tennis peuvent s'inscrire au Tournoi Libre. Ils doivent faire des matchs officiels dont le

résultat sera converti en points, et ce, en participant à des compétitions homologuées par la FFT, à leur rythme et convenance. Seuls les matchs en simple sont comptabilisés.

Aucun résultat de match non-homologué FFT ne pourra être pris en compte.

Après la confirmation de son inscription par le site, le joueur pourra accéder à ses informations et la progression dans le classement du Tournoi Libre. Chaque match officiel validé par la FFT sera converti en points. Seuls les matchs apparaissant sur le site officiel de la Fédération seront pris en compte, la date faisant foi. Il n'y a pas de rétroactivité entre la date d'inscription au Tournoi Libre et des matchs dont la date est antérieure à la date d'inscription. Les résultats des matchs pris en compte sont ceux compris entre le jour de l'inscription et le 31/08/2019.

### Voici le barème

<b>Victoire</b>	
à 2 échelons et plus au-dessus	24 points
à 1 échelon au-dessus	18 points
à échelon égal	12 points
à 1 échelon au-dessous	6 points
à 2 échelons au-dessous	4 points
à 2 échelons et plus au-dessous	3 points
<b>Défaite</b>	1 point

Le classement de chaque compétiteur pris en compte est celui du jour du match (date FFT, soit la date à laquelle le juge-arbitre ou ayant-droit saisit les résultats). Les matchs gagnés ou perdus par W.O ne sont pas pris en compte.

Le 31 août 2019, les joueurs/joueuses de chaque série ayant cumulé le plus de points selon le barème ci-dessus recevra le lot désigné dans la partie Dotations du site <https://www.letournoilibre.fr/dotation.php>. Cette page dotation est évolutive. En cas d'égalité, le ratio (nombre de victoires / nombre de matchs) désignera le vainqueur. En cas d'égalité à nouveau, les organisateurs procéderont à un tirage au sort.

#### **Prix de la meilleure performance mensuelle :**

Chaque mois, les meilleurs de chaque série ayant cumulé le plus de points par rapport au mois précédent gagneront le prix de la meilleure performance mensuelle. Les lots peuvent être différents et évoluer chaque mois, disponible sur la page dotation du site <https://www.letournoilibre.fr/dotation.php>. Le 30 avril 2019, les joueurs par série ayant cumulé le plus de points seront invités une journée à l'édition de Roland Garros 2019. Le nombre de places sera défini début 2019.

#### **Article 4 – Dotation**

La dotation et les lots tirés au sort chaque mois sont disponibles sur le site <https://www.letournoilibre.fr/dotation.php>

Les lots seront envoyés par voie électronique ou voie postale selon la nature du lot.

Cette dotation évoluera au fil des semaines, ainsi que les lots tirés au sort qui sont susceptibles d'être modifiés par les organisateurs de la compétition. Cette dotation dépend totalement des partenaires, et la liste actuelle n'est pas exhaustive. Il est à noter qu'aucune réclamation ne pourra être prise en compte concernant la dotation des performances et les tirages au sort. La dotation est évolutive, tout comme les partenaires.

#### **Article 6 – Les tirages au sort**

Un tirage au sort parmi tous les inscrits au Tournoi Libre aura lieu et sera organisé par la société Mellier Web le troisième jeudi de chaque mois. Selon les différents partenaires, les lots sont susceptibles d'évoluer et seront disponibles sur le site officiel du Tournoi Libre : <https://www.letournoilibre.fr/dotation.php>

Les résultats des tirages seront publiés sur [letournoilibre.fr](http://letournoilibre.fr), sous réserve des délais techniques de mise à jour du site officiel. Outre la publication sur le site, les gagnants seront avisés par courrier électronique à l'adresse qu'ils auront validée lors de leur inscription, dans les quinze jours suivant la date du tirage.

Ce courrier électronique personnalisé informera chaque gagnant de son gain et de la procédure à suivre pour prendre possession de leur lot, en particulier, la nécessité de confirmer ses coordonnées préalablement à la remise de son lot comportant les pièces justificatives de son identité. L'envoi des pièces justificatives demandées devra intervenir sous quinze (15) jours de la réception de l'email personnalisé cité supra.

Pour le cas où un participant viendrait à changer d'adresse électronique pendant la période de déroulement du Jeu, il lui appartient et est de sa responsabilité, de modifier l'adresse le cas échéant afin que la notification puisse être effectuée à son adresse mail actuelle et valide.

Si l'un des gagnants ne s'est pas manifesté dans un délai de 1 mois à dater du jour où il aura été avisé pour la première fois, le lot sera perdu et il ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Aucun lot ne pourra donner lieu à paiement de la contre-valeur du lot en numéraire. Toutefois dans le cas où la dotation ne pourrait être disponible pour des raisons indépendantes de l'organisateur, ce dernier s'engage à remettre au gagnant un lot de valeur comparable à celle du lot gagné par celui-ci.

**Tirage au sort du 18/04/2019** : un nombre limité de places pour assister pendant une journée l'édition Roland Garros 2019 seront tirées au sort.

#### **Article 5 – Résultats de la compétition et information des joueurs**

En acceptant de participer à Le Tournoi Libre, les compétiteurs acceptent que leurs résultats soient publiés sur le site officiel du Tournoi Libre et par les médias partenaires de la compétition.

Dans le cas où le compétiteur changerait d'adresse électronique pendant la période de déroulement de la compétition, il lui appartient d'indiquer sa nouvelle adresse à l'organisation de la compétition à l'adresse suivante : [pierre@letournoilibre.fr](mailto:pierre@letournoilibre.fr)

#### **Article 6 – Responsabilité et sécurité**

Le joueur déclare connaître les risques inhérents à tout sport et à toute pratique intense de sport, notamment en compétition, et avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis avant son inscription à Le Tournoi Libre. Le joueur déclare sur l'honneur être majeur le jour de son premier match, ou avoir une autorisation parentale s'il est mineur.

#### **Article 7 – Fraude**

Les informations transmises par le compétiteur devront être valides et exactes, à défaut de quoi il sera exclu et disqualifié de Le Tournoi Libre. La disqualification d'un compétiteur entraînera l'annulation de tous ses résultats, sans aucun remboursement.

#### **Article 8 – Utilisation et protection des informations à caractère personnel**

Les informations à caractère personnel concernant le compétiteur sont recueillies dans le cadre de Le Tournoi Libre. Elles sont destinées à l'organisation pour les besoins de la compétition sportive. Elles sont recueillies, traitées et utilisées, dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, ainsi que des directives européennes, à des fins de traitement des demandes du compétiteur, de collecte des informations, de gestion des participations et envoi des informations pour le bon déroulement de Le Tournoi Libre.

Les informations demandées à l'inscription sont obligatoires pour participer au Jeu. Elles permettent notamment de gérer les informations à la suite des matches joués par les compétiteurs, et leur adresser toutes informations nécessaires au bon déroulement de Le Tournoi Libre. A cet égard, il est précisé que la participation à Le Tournoi Libre implique nécessairement le consentement des compétiteurs à recevoir des messages et informations relatifs à Le Tournoi Libre, par courrier électronique à l'adresse de messagerie qu'ils auront renseignées lors de leur inscription. Conformément à la loi, chaque compétiteur dispose auprès de l'organisation des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de son inscription. Il peut exercer ces droits en contactant l'organisation par courrier à l'adresse suivante :

Mellier Web, 9 rue Sauternes 33185 Le Haillan ou adresser un courriel à [pierre@letournoilibre.fr](mailto:pierre@letournoilibre.fr) en justifiant de son identité et de son club d'inscription. Les informations à caractère personnel peuvent en outre être utilisées et communiquées à des tiers directement impliqués dans l'organisation du Tournoi Libre. L'organisation peut être amenée à transmettre les données susvisées à des annonceurs ou des partenaires commerciaux à des fins de diffusion d'information sur leurs produits et services, par mailing postal, courriel ou SMS. Le compétiteur dispose à cet égard d'un droit d'opposition à la transmission de ces informations à des tiers, qu'il peut exercer à tout moment, comme indiqué ci-avant.

En participant au TOURNOI LIBRE, les gagnants de lots consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom, image, ville et département de résidence dans tout support publi-promotionnel de Le

Tournoi Libre sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation autres que le lot gagné.

#### **Article 10 – Règlement**

La consultation du règlement intégral est possible sur le site <https://www.letournoilibre.fr>

La participation à Le Tournoi Libre implique l'acceptation pure et simple de son règlement complet. Le règlement peut également vous être adressé, gratuitement, sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Mellier Web, 9 rue Sauternes 33185 Le Haillan.

L'acceptation du présent règlement est effective lors de l'inscription par le compétiteur sur le site officiel <https://www.letournoilibre.fr>.

#### **Article 11 – Modifications**

L'organisation de Le Tournoi Libre se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, d'annuler ou de prolonger Le Tournoi Libre sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. L'organisation peut décider de modifier les lots attribués par d'autres de valeur équivalente, sans qu'aucune contrepartie financière ne puisse être exigée par les compétiteurs.

#### **Article 12 – Contestations**

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Mellier Web, 9 rue Sauternes 33185 Le Haillan

Ce courrier devra préciser le motif de la contestation en joignant tout justificatif de la demande.

Aucune contestation ou réclamation afférente à Le Tournoi Libre ne sera prise en compte par oral et/ou après un délai de 30 jours à compter de la clôture de Le Tournoi Libre.

L'organisation est souveraine pour décider des difficultés d'application ou d'interprétation du présent règlement.

#### **Article 13 – Droit applicable - Litiges**

Le règlement de Le Tournoi Libre est soumis exclusivement à la loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement devra être soumise dans un délai maximal de 90 jours (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite d'inscription, à l'adresse suivante :

Mellier Web, 9, Rue Sauternes 33185 Le Haillan

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.